

# PragmArchive

---

## Groupe d'étude et de rationalisation des moyens d'archivage électronique

### **ACTE FONDATEUR**

Les moyens de numérisation ou de création de documents numériques présentent d'indéniables avantages en termes de traitement de l'information, accessibilité, transmission, partage... Par penchant naturel, les fonctionnalités de la forme numérique – qui agissent notamment sur la rapidité, la facilité et le confort – inclinent tout un chacun à vouloir pérenniser l'information sous cette forme. Mais il apparaît que l'archivage dans la forme numérique, qu'il concerne des documents numérisés ou des documents numériques natifs, entraîne de nombreuses vicissitudes. Les raisons de ces difficultés s'expliquent notamment par :

- la captivité du numérique aux systèmes de traitement de l'information ou de l'image, qui compromet la stabilité nécessaire et le caractère définitif de l'information archivée;
- l'obsolescence récurrente affectant systèmes informatiques, périphériques et supports, facteur de risque permanent nécessitant une surveillance incessante des archives;
- l'imprévisibilité et la précarité des supports informatiques, qui embrèvent la quantification de la durée d'archivage possible et obèrent l'obligation de résultat;
- l'embarras d'établir la preuve où la sincérité du contenu d'un document numérique, lorsque celui-ci a délibérément été maintenu au cœur d'un monde où tout est conçu pour le transformer, et où les migrations de supports et de formats informatiques sont des impératifs;
- l'inquiétude pour les libertés individuelles, lorsque les données conservées ont un caractère personnel, leur mémorisation sous forme numérique présentant un risque liberticide potentiel en favorisant la multiplication des traitements, le croisement des fichiers et la dissémination des données au sein des systèmes informatiques ou sur la Toile.

Or, face à cette situation, on constate que de nombreux référentiels d'archivage électronique, qu'il s'agisse de spécifications techniques ou de recueils de recommandations, recourent à une complexification ostensible, éludent certaines parties du problème, et méconnaissent des solutions d'archivage éprouvées et fiables quand ils ne les dénigrent pas. Par surcroît, on déplore souvent que l'esprit de lucre soit trop présent dans les analyses techniques, certains secteurs économiques ayant pour but prioritaire d'y privilégier leurs intérêts. En tout état de cause, il apparaît qu'une telle doctrine est source de confusion, et est de nature à induire des choix erronés, dispendieux et aventureux, tant à l'égard de la mémorisation des événements que des droits qui en découlent.

Sur ce, conscient des besoins de clarification en la matière, le Groupe **PragmArchive** se donne pour mission de canaliser la réflexion d'experts pluridisciplinaires, mus par la volonté commune de décrire, parmi la diversité des solutions offertes, des moyens d'archivage électronique rationnels, maîtrisés, réalistes et fiables, proportionnés aux enjeux de chaque domaine considéré, et prenant en compte les aspects juridiques couverts autant que les facteurs susceptibles de nuire aux libertés individuelles.

## **FONCTIONNEMENT**

Le groupe PragmArchive est constitué d'un Comité d'éthique et de Groupes de travail.

**Le Comité d'éthique** est une entité permanente, chargée de concevoir les sujets de travail ou de valider ceux qui lui sont proposés, de coordonner les travaux, d'entériner les documents produits par les Groupes de travail et de procéder à leur publication. Il est constitué d'au moins cinq personnes physiques, et doit compter en ses rangs :

- au moins deux représentants de grands utilisateurs privés ou institutionnels;
- au moins un spécialiste des questions juridiques;
- au moins un spécialiste en matière de données à caractère personnel;
- au moins un spécialiste des techniques informatiques;
- au moins un spécialiste de la fabrication d'archives à partir de données numériques.

Le cumul de compétences à l'égard des spécialités énumérées ci-dessus est admis. Le Comité d'éthique ne peut compter en ses rangs plus de deux personnes issues d'une même branche professionnelle ou y ayant des intérêts.

**Le Groupe de travail** est une entité formée ponctuellement dans le but d'élaborer un document répondant à un périmètre proposé ou approuvé par le Comité d'éthique, ou pour effectuer la révision d'un document préexistant. Le Groupe de travail choisit parmi ses membres un animateur et un secrétaire.

Tout Groupe de travail doit compter en ses rangs :

- au moins deux experts membres du Comité d'éthique;
- au moins trois experts spécialistes, réputés pour leurs compétences dans le périmètre du document;
- au moins trois experts utilisateurs concernés par le périmètre du document.

Le cumul de compétences à l'égard des spécialités énumérées ci-dessus est admis, mais tout Groupe de travail doit dénombrer au moins six personnes physiques.